



**SYNDICAT FORCE OUVRIERE
DES EMPLOYES MUNICIPAUX ET DU
C.C.A.S DE LA VILLE DE JOUE LES TOURS**

LIBRE ET INDEPENDANT

Tél : 02.47.67.86.41

**Syndicat FORCE OUVRIERE
des Employés Municipaux et du CCAS
de la Ville de Joué les Tours**

Joué les Tours, 10 mai 2012

**Madame LOYEZ Valérie
Secrétaire du Syndicat F.O
de la Ville de Joué les Tours
à
Monsieur Le Maire
de la Ville de Joué les Tours
Place François Mitterrand
BP 108
37301 Joué les Tours**

Courrier en AR.

Objet : Annulation du Préavis de Grève illimitée .

Monsieur Le Maire,

Faisant suite à l'assemblée générale du personnel du service jeunesse (secteur animation) en date du 09 mai 2012 de votre collectivité et du courrier en date du 02 mai 2012 de l'autorité territoriale de la ville de Joué les Tours qui confirment les engagements sur la rémunération, les formations et la reconduction des contrats des animateurs de la collectivité de la ville de Joué les Tours.

Le Syndicat FORCE OUVRIERE des Employés Municipaux et du CCAS de la ville de Joué les Tours prend acte d'avoir obtenu par un accord écrit en date du 02 mai 2012 de monsieur le Maire concernant les revendications des agents du service jeunesse.

Les agents territoriaux du secteur animation et le Syndicat FORCE OUVRIERE des Employés Municipaux et du CCAS de la ville de Joué les Tours, ont décidé de retirer le préavis de grève illimitée en date du 09 mai 2012 à 23 heures, conformément aux dispositions de la Loi du 31 Juillet 1963 relative à certaines modalités de la grève dans les Services Publics.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

**La Secrétaire Générale du Syndicat
LOYEZ Valérie**

**Copie :
- au Préfet d'Indre et Loire**